



# L'ÉCHO MUNICIPAL

JANVIER 2010

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1	Histoire du sapin de Noël	p. 23 et 24
Présentation des Ormes	p. 2	Pages Santé	p. 25 et 26
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 10	Infos Jeunes	p. 27 et 28
Les Commissions Communales	p. 11 à 20	La Vie des Associations	p. 29 à 35
La Réserve Naturelle	p. 21	Informations Générales	p. 36
L'Ecole	p. 22	Etat Civil	p. 37 et 38

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)



BONNE ANNÉE 2010





# Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au moment où j'ai écrit ce traditionnel « mot du Maire », un épais manteau de neige recouvrait notre village et ses alentours. Petit moment de nostalgie où tout semble s'apaiser pour quelques temps. Plus j'avance dans ce mandat, plus je pense que les contacts humains sont indispensables pour bien reconstituer le puzzle de l'amitié et de la fraternité. Emotion tout d'abord à chaque fois que j'ai l'occasion de rencontrer les résidents des Jardins de la Voulzie, j'aimerais échanger plus d'un instant avec eux sur ce que fut leurs vies afin de mieux comprendre leurs regards. Satisfaction ensuite de voir qu'après 60 ans et plus, l'on soit encore capable de faire la fête au son de l'accordéon. Etonnement amusé cette fois de découvrir le monde des plus jeunes qui plus naturellement se sont appropriés les moyens modernes de communication pour en faire un outil de lien social au service de la convivialité. Nos adolescents pour finir, parfois montrés du doigt parce qu'ils osent transgresser certaines règles. Nous devons, pour la **grande majorité** d'entre eux faire notre devoir de mémoire et les accompagner sans les juger ; Clemenceau n'a t'il pas écrit « celui qui n'est pas révolutionnaire à 20 ans est un imbécile » !!

Vous retrouverez dans les articles de cet « Echo Municipal », l'essentiel de l'activité du Conseil Municipal pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2009. Le programme de travaux a été respecté et même dépassé. L'équipe Municipale est au travail et s'adapte aux contraintes extérieures. De gros dossiers sont en cours, rétrocession du Lotissement, réactivation de la voie ferrée, station d'épuration, etc..

D'autres arrivent, Grands lacs de Seine, agence postale communale, musée de « la vie d'autrefois ». Nous allons dans les mois à venir, coller plus à l'actualité en publiant davantage de « flash Municipaux », mieux adaptés aux événements du moment.

Pour le reste..... « le chien aboie et la caravane passe ».

Une pensée respectueuse à tous ceux qui nous ont quittés en 2009 et un petit clin d'œil à Gilles Vitu qui suit l'actualité de près !!

**Le Conseil Municipal, les membres du CCAS et les employés communaux vous souhaitent une excellente année 2010**

Très cordialement

Philippe Vernet



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

## LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 Ormois (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie :	Lundi	de 9h à 12h
	Jeudi	de 14h à 17h
	Vendredi	de 9h à 12h
	Samedi	de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73      Fax : 01 64 01 70 11

Courriel : [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)

### TÉLÉPHONES UTILES

École publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) :

01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :

0 826 39 99 30

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS :

01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

### NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :

01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**  
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif :

voir calendrier du S.M.E.T.O.M.- G.E.E.O.D.E.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois :

voir affichage municipal.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2009

Le 08 septembre 2009, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 31 août 2009, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- TAILLANDIER F. - de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – VARECHARD R. – GUILLAUME L. – BUSATO J – SOLOHUB S – CANIAC A. – MONMART A ;

**Absente** : Mme AMRANI Emilie, excusée, représentée par Mme SOLOHUB S ;

### **Mise en place des convoyeurs à bandes dans la réserve naturelle – Monsieur de NATALE**

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. de NATALE et en avoir délibéré, décide : de donner un avis favorable à la demande des sociétés GSM, BGIE et A2C Granulat de mettre en place des convoyeurs à bande traversant ponctuellement le territoire de la commune des Ormes-sur-Voulzie dans la réserve naturelle de la Bassée, pour l'exploitation d'une carrière. Délibération prise à l'unanimité.

### **Redevance d'occupation du domaine public EDF – Monsieur VERNET**

Le Conseil municipal,

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R 2333-105 du code général des collectivités territoriales.

### **Approbation des statuts de la communauté de communes – Messieurs VARECHARD - BUSATO**

Modification de l'article sur l'action sociale

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant pour les établissements publics de coopération intercommunale les modalités de modification de leurs compétences;

Vu la délibération n°3-13-07-09 du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2009 portant modification des statuts de la Communauté de Communes en matière d'action sociale ;

Considérant l'objection émise par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine et Marne à l'agrément des centres d'été de la Communauté de Communes au motif que les statuts de cette dernière ne sont pas conformes ;

Considérant en l'occurrence que son école multisports et ses minis stages doivent être distingués des accueils de mineurs ;

Considérant que conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération au maire de la commune, pour se prononcer sur la modification proposée ;

#### **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

• L'intérêt communautaire des actions sociales de la Communauté se définit par la mise en œuvre d'actions d'information, de conseils, de services, d'équipements, améliorant la qualité de vie, le bien être de ses habitants et favorisant le développement durable de son territoire.

A ce titre, la Communauté est compétente :

◇ En faveur de la petite enfance, de 0 à 3 ans,

Pour répondre au besoin des familles en modes **d'accueil de jeunes enfants**. Elle assure à ce titre la gestion et l'animation du Relais Assistantes Maternelles des Petits Pas;

◇ En faveur des mineurs dès 4 ans,

**Pour organiser et gérer des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif avec ou sans hébergement, en période estivale, notamment des accueils de loisirs l'après midi (dénommés centres d'été) et des séjours avec hébergement. La commune de Gouaix garde compétence pour organiser un accueil collectif de mineurs sur toutes périodes. Toutefois, durant l'été, cet accueil se fait exclusivement à la journée.**

**Pour Organiser et gérer d'autres actions d'animation dont :**

- le mercredi par son école multisports

- durant les congés scolaires par ses minis stages à thèmes;

◇ En accompagnement à la scolarité

**Pour apporter un soutien à l'organisation par les enseignants d'actions éducatives dans le temps scolaire ;**

**Pour venir en aide aux enfants en difficulté scolaire à travers le soutien financier au Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ;**

**Pour créer, organiser et gérer les circuits de transport scolaire sur le territoire de la Communauté de communes ;**

◇ En faveur des familles,

Pour créer, organiser et gérer les circuits de transport public relevant du transport à la demande ;  
Pour contribuer, par son soutien financier, au maintien des lignes régulières de transport « réseau de bassin »

Pour lutter contre l'exclusion sociale des jeunes en adhérant à la Mission Locale du Provenois

Pour soutenir matériellement et financièrement le développement de la pratique ou des événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

◇ En faveur des seniors :

Pour gérer la résidence pour personnes âgées de l'Étang Broda

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la nouvelle rédaction de la compétence communautaire en matière d'action sociale et de la modification des statuts communautaires qui en découle.

#### **Avenant au contrat de concession GAZ – M. VERNET**

Le conseil municipal de la commune des Ormes-sur-Voulzie,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du contenu de cet avenant et propose de l'autoriser à le signer.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF et autorise son Maire à le signer.

#### **RPI avis de principe – M.VARECHARD**

Monsieur VARECHARD déclare à l'assemblée que contrairement aux affirmations d'un prétentieux imbécile, nous savons parfaitement à quel interlocuteur de l'Académie nous devons nous adresser, nous possédons copie des documents réglementant les RPI et le dossier sur le fonctionnement pédagogique des classes en cas de RPI tripartite est parfaitement constitué ;

La mise en place d'un RPI implique des conditions de fonctionnement au niveau du moyen de transport, de la durée des transports, des horaires etc locaux pour les trois communes. Pour étudier les problèmes et leur solution, une commission avec des représentants des trois communes (Everly, Chalmaison, Les Ormes) a été constituée et s'est déjà réunie une première fois le 04 septembre 2009.

Le conseil vote l'avis de principe pour continuer le projet de RPI ;

POUR : 9      CONTRE : 4      ABSTENTION : 1

**RPI : composition d'une commission communale**

La commission communale pour le RPI est composée de 5 personnes : Mesdames CANZIANI – MOREAU – Messieurs VERNET – TAILLANDIER – VARECHARD ;

**Modification des statuts du SICTOM vers SMETOM-GEODE – M. COUSTALAT**

Monsieur COUSTALAT informe le Conseil Municipal que le comité Syndical du SICTOM de la Région de Provins, au cours de sa réunion du 11 juin 2009 a approuvé les modifications apportées aux statuts du SMETOM – GEEODE.

Les modifications résultent de la décision d'assurer, par le SMETOM-GEEODE, la compétence « collecte des déchets », au lieu et place du SICTOM de la région de Provins, et ont été prises en compte dans tous les articles des statuts où cela s'est avéré nécessaire.

Il convient de préciser que le transfert de la compétence collecte des déchets au SMETOM – GEEODE permettra la dissolution de fait du SICTOM de la région de Provins, dans la mesure où la collecte des déchets est la seule compétence actuellement exercée, ce qui aura l'avantage d'assurer une meilleure compréhension du fonctionnement du service des déchets ménagers, dans la mesure où la gestion globale des déchets sera assurée par une seule collectivité et les actuels membres du SICTOM de la région de Provins dissous deviendront de plein droit membres du SMETOM-GEEODE.

Chaque assemblée des collectivités membres doit, dans l'objectif de permettre à Monsieur le Préfet de prendre la décision définitive, se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération susvisée du SMETOM-GEEODE du 11 juin 2009, conformément aux dispositions du code Général des collectivités territoriales. A défaut, l'avis de l'assemblée est réputé favorable.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par son vote, sur les nouveaux statuts du SMETOM-GEEODE, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération et qui prendront effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, date du transfert de la compétence « collecte des déchets » à cette collectivité.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les statuts modifiés du SMETOM-GEEODE, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération. Acte son adhésion de droit au SMETOM-GEEODE, élit les délégués qui le représenteront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au SMETOM –GEEODE selon le mode de représentation défini dans les nouveaux statuts de ce syndicat, à savoir : délégué titulaire : COUSTALAT Jean-Pierre :

Délégué suppléant : de NATALE Guy.

**Annulation de la délibération du conseil municipal en date du 25/06/09 – M. VERNET**

Suite au courrier de Monsieur le Sous-Préfet concernant la délibération par laquelle le conseil municipal a donné pouvoir au président du CCAS pour passer une convention relative au dispositif de téléalarme.

Le conseil municipal rapporte cette délibération à l'unanimité.

**Incorporation des biens sans maître – M de NATALE**

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment ses articles L25 et L27 bis,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 21/01/2009,

Vu l'arrêté municipal n° 506 du 05/02/2009 déclarant les terrains sans maître,  
Vu l'avis de publication du 10/02/2009,  
Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé,  
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que les propriétaires des parcelles ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 27 vis alinéa 1<sup>er</sup> du code du domaine de l'Etat.

Dès lors les terrains sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Ces terrains peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans, décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur, Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces terrains et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

### **Travaux du rue du haut moulin d'Ocle – M. de NATALE**

Le Conseil municipal décide d'inscrire en investissement les travaux de la Rue du Haut Moulin d'Ocle pour un montant de 15 246.73 € (TTC) (art 2318).

Délibération prise : POUR : 11      CONTRE : 1      ABSTENTION : 2

### **Informations générales communales**

- ♦ Remerciements du Père Thierry LEROY pour le prêt de la Maison des Associations.
- ♦ Remerciements de Joël BERTIN au nom de l'Association « Les Jardins de la Voulzie » pour la subvention allouée par la commune.
- ♦ Félicitations pour leurs médailles d'honneur du travail à Monsieur Gilles RAGEADE (vermeil 30 ans) et Madame Catherine PICHOT (Vermeil 30 ans).
- ♦ Création d'un groupe de travail pour engager les démarches en vue de la rétrocession du lotissement, groupe de travail composé d'élus et de résidents. Elus : Messieurs VERNET – de NATALE – GUILLAUME – TAILLANDIER – CANIAC. Monsieur GUILLAUME est désigné par le Maire et se charge d'établir une liste de cinq personnes intéressées en vue d'intégrer ce groupe de travail.
- ♦ Un plan des ballades de la Bassée, provenant de la communauté de communes, est apposé vers le terrain de tennis.
- ♦ M. de NATALE : point de situation du contrat triennal de voirie : travaux en cours rue du Moulin d'Ocle et rue de la rivière.
- ♦ M. de NATALE : point de situation de la Station Epuration – SICTEUCEO : travaux en cours..
- ♦ Coupe des peupliers : Monsieur GUILLAUME informe le conseil que 650 m3 de peupliers ont été vendus. Une dizaine de personnes se sont inscrites pour le nettoyage des parcelles.
- ♦ Invitation de Christian JACOB à une réunion de conseil d'administration de l'association « Le Pays du Grand Provinois » le lundi 14 septembre 2009 à 17 h.
- ♦ Commission des fêtes : Madame CANZIANI : Préparation et organisation de la fête de Noël.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H55.



## SEANCE DU 04 DECEMBRE 2009

Le 04 décembre 2009, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 27 novembre 2009, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- TAILLANDIER F. - de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – VARECHARD R. – GUILLAUME L. – AMRANI E.

**Absents** : Mme SOLOHUB Sabrina, excusée, représentée par Mme CANZIANI M ;  
M. MONMART Alain, excusé, représenté par M. TAILLANDIER F ;  
M. CANIAC Alain, excusé, représenté par M. MAURY Y ;  
M. BUSATO Jean, excusé.

### **Décisions modificatives sur budget M14 –M49 :**

1 - M14 – dégrèvement au titre du plafonnement de la TP sur la VA

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Fonctionnement – Dépenses : 014 – 7391173           + 572

Fonctionnement - dépenses : 011 – 61522           - 572

2 – M14 – modification budgétaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Investissement – dépenses : 16 – 1641           - 13 333.33

Investissement – dépenses : 21 – 2151           + 13 333.33

3 – M 14 – Modification budgétaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Investissement – dépenses : 23 – 2315           - 9 000

Investissement – dépenses : 21 – 2151           + 9 000

4 – M 14 – Modification budgétaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Fonctionnement – dépenses : 011 – 61522           - 13 000

Fonctionnement – dépenses : 023 -023           + 13 000

Investissement – dépenses : 21 – 2151           + 13 000

Investissement – recettes : 021 -021           + 13 000

5 – M14 – Modification budgétaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Investissement – dépenses : 21 – 2135           - 222

Investissement – dépenses : 21 – 2138           - 5 000

Investissement – dépenses / 21 – 21538           + 5 222

6 – M14 – Modification budgétaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Investissement – dépenses : 21 – 21531           - 2 141

Investissement – dépenses : 21 – 2135           - 3 818

Investissement – dépenses : 21 – 2188           + 5 959

7 – M49 – Budget Eau

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Investissement – dépenses : 21 – 21351           - 642

Investissement – dépenses : 21 – 2111           + 642

8 – M49 – Budget Eau

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

**Fonctionnement – dépenses :**

68 – 6811           - 5 853

042 – 6811           + 11 706

023                 - 5 853

Investissement – recettes :

28 – 281351	- 3 940
28 – 281531	- 1 913
040 – 281351	+ 7 880
040 – 281531	+ 3 826
021	- 5 853

Informations générales communales

- ♦ Félicitations du Conseil Municipal à Monsieur et Madame SALANSON Daniel à qui le jury départemental a décerné la fleur d'honneur « Villes et villages fleuris ».
- ♦ Contrat triennal – Guy de NATALE : les travaux de voirie partie basse rue de la rivière et rue du moulin d'Ocle sont terminés. La subvention a été demandée au conseil général. Les travaux, rue du Ht Moulin d'Ocle – Route de St Sauveur – Puisard Rte de Saint-Sauveur – tapis en enrobé à chaud du Sentier de la Messe, sont terminés. Des barrières seront posées au Sentier de la Messe avant la fin de l'année. Remerciements des habitants de la rue du Ht Moulin d'Ocle (4 pavillons) pour les travaux effectués.
- ♦ Courrier de remerciements de M et Mme FERON pour les travaux effectués route de Saint Sauveur.
- ♦ Monsieur le Maire informe le Conseil que le rangement des salles (Polyvalente, Maison des Associations) après les manifestations communales seront effectués par les employés communaux sous la surveillance du responsable des salles.
- ♦ Arrêté Municipal – Guy de NATALE : L'arrêté municipal interdisant l'accès des véhicules motorisés sur le chemin dit de Frilure est parvenu validé par le contrôle de légalité. Les barrières « chemin de Frilure » seront posées après la pose du panneau « voie sans issue ».
- ♦ Délinquance – Philippe VERNET : Chiffres de la délinquance constatée sur la commune des Ormes au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 : 2 constatés – 1 élucidé. Résultats cumulés : 8 constatés – 4 élucidés.
- ♦ Ramassage ordures ménagères test robotisé – Philippe VERNET : Le test de collecte robotisé s'est déroulé avec succès. Continuation la semaine prochaine, des informations et remerciements paraîtront dans le prochain flash..
- ♦ Point Poste – Philippe VERNET : Fermeture du point poste. Prévision d'une agence postale communale avec un service minimum à la mairie le temps des travaux. Horaire réglementaire fixé par la Poste 3 heures maximum soit le matin ou l'après-midi. Informations sur le prochain flash.
- ♦ Informations – Patricia MOREAU : Madame MOREAU rappelle à l'assemblée que le délai des articles pour le prochain écho doivent parvenir à la Mairie pour le 16 décembre 2009.
- ♦ Commission des fêtes : Madame CANZIANI : repas des séniors le 27/11/09  
Installation des déco de Noël le 05/12/09.  
Ramassage des cadeaux pour TOP MOTO le 06/12/09 à 12 h 40.  
Fête de Noël pour les enfants de l'Ecole le 13/12/09  
Distribution des colis pour la Maison de retraite le 15/12/09.  
Distribution des colis de fin d'année le 19/12/09.
- ♦ Monsieur VARECHARD informe l'assemblée qu'une réunion se déroulera le 05/12/09 à 17 heures à la Salle polyvalente, organisée par l'Association des riverains de la voie ferrée Flamboin/Montereau.
- ♦ Madame MOREAU a constaté le mercredi 02/12/09 une baisse de la pression de l'eau. Après renseignements pris, il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement mais d'une erreur de manœuvre de l'équipe d'intervention de la Lyonnaise des Eaux dans le cadre de l'entretien courant du château d'eau.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H00.

## SEANCE DU 22 DECEMBRE 2009

Le 22 décembre 2009, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 16 décembre 2009, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – MOREAU P.- TAILLANDIER F. - de NATALE G – COUSTALAT JP – MAURY Y – VARECHARD R. – GUILLAUME L. – AMRANI E. – MONMART A – CANIAC A.

**Absents** : Mme SOLOHUB Sabrina, excusée, représentée par M. de NATALE ;  
M. BUSATO Jean, excusé, représenté, par Mme CANZIANI.

### **Convention avec la Poste : VERNET Philippe**

Monsieur le Maire donne lecture du modèle de convention relative à l'organisation de l'Agence postale communale. Il précise ce qui a été obtenu par négociation ainsi que la durée de cette convention qui sera de 9 ans. L'ouverture de l'agence postale sera de 60 heures par mois et sera défini en relation avec la poste compensation financière suivant barème annexe 2 du contrat signé par l'AMF. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour l'ouverture d'une agence postale communale à la date du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Délibération prise : POUR : 13      ABST : 1

Diffusion par la Poste aux habitants des Ormes des informations sur le fonctionnement et les jours d'ouverture de l'agence postale communale.

### **Décisions modificatives sur budget M14 –M49 : MAURY Yannick**

M14 – Modification budgétaire chauffage salle polyvalente

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Fonctionnement – dépenses : 011 – 61522	- 5 000
Fonctionnement – dépenses : 023 -023	+ 5 000
Investissement – dépenses : 21 – 2135	+ 5 000
Investissement – recettes : 021 -021	+ 5 000

M14 – modification budgétaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Investissement – dépenses : 21 – 2152	- 2 200
Investissement – dépenses : 21 – 2135	+ 2 200

M49 – Budget Assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Fonctionnement – dépenses :

68 – 68110	- 20 987
042 – 6811	+ 201987

Investissement – recettes :

13 – 139111	- 1 084
13 – 13913	- 670
040 – 139111	+ 1 084
040 – 13913	+ 670

M49 – Budget Assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Fonctionnement - dépenses : 011 - 6068	+ 1 754
Fonctionnement - recettes : 042 - 777	+ 1 754

M49 – Budget Assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Investissement – dépenses : 21 – 21532 + 20 987  
Investissement – recettes : 040 – 28151 + 1 289  
Investissement – recettes : 040 – 281532 + 19 698

### **Convention les « Amis de la Voulzie » - de NATALE Guy**

Monsieur de NATALE Guy présente le renouvellement de la convention autorisant l'exercice du droit de pêche sur l'ensemble du parcours de la Voulzie sur le domaine privé des Ormes-sur-Voulzie. Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

### **CAUE77 – VERNET Philippe**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas adhérer au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine et Marne.

Délibération prise : CONTRE 13 ABST 1

### **Rapport d'activités 2008 – SMETOM GEOODE – COUSTALAT Jean-Pierre**

Le conseil municipal donne un avis sur les rapports annuels d'activités 2008 du SMETOM-GEOODE (syndicat de traitement) et du SICTOM de la région de Provins.

Délibération prise : POUR : 4 ABSTENTION : 10

### **Informations générales communales**

- ♦ Visite de Mme COUSIN Corine qui serait intéressée pour louer le local de la poste afin d'y installer un cabinet de sophrologie-energicienne. Le conseil municipal donne un avis favorable de principe.
- ♦ Remerciements de certains habitants pour le repas des seniors et la distribution des colis (Maison de Retraite des Ormes et personnes âgées). Certains colis ont été refusés et seront distribués aux restos du cœur de Bray.
- ♦ Nombreux remerciements pour les employés communaux qui ont déneigé avec efficacité les rues de la commune.
- ♦ RPI – M. VARECHARD – M TAILLANDIER : Abandon du projet de RPI. avec les trois communes par la commune de Chalmaison. Un article paraîtra dans le prochain écho municipal.
- ♦ Flash Info – Mme MOREAU : Proposition qu'un flash soit distribué dès qu'une information importante le nécessite. Parution d'un seul écho à l'année. La commission de l'information se réunira pour en décider.
- ♦ Finances : M. MAURY : Demande de M. MAURY que chaque commission prévoit leur budget pour l'année 2010.
- ♦ Monsieur le Maire remercie le Conseil et leur souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H30.

## TRAVAUX 2009

Contrat triennal de voirie.

Entre ces deux photos, des dizaines d'années se sont écoulées. Nostalgie d'un temps où tout semblait être paisible. Les phases 1 et 2 du



contrat triennal sont maintenant achevées. Les travaux qui



ont duré environ 3 mois ont transformé le paysage de cette partie du Moulin d'Ocle. Les Ormois sont venus nombreux observer le déroulement des opérations, l'occasion pour tout le monde de se rencontrer, de discuter et pour les plus anciens, d'échanger des souvenirs. Les quelques problèmes individuels ont été traités au fur à mesure que les travaux avançaient.

Les pavés qui formaient l'ancien écoulement sur la gauche de la rue de la Rivière, ont été réutilisés pour confectionner certaines descentes de gouttières et quelques passages d'accès. Pour la petite histoire, cet écoulement en pavés avait été entièrement financé par le propriétaire de la ferme de l'époque pour évacuer le lisier des animaux. Ce lisier se déversait dans l'abreuvoir (aujourd'hui rebouché) pour s'évacuer dans la Voulzie.



La 3ème et dernière phase de ce contrat triennal débutera en 2010, à peu près aux mêmes périodes.

Nous nous excusons auprès de l'ensemble des riverains des désagréments occasionnés pendant ces travaux et les remercions pour leur patience et leur civisme

\*\*\*\*\*

### Sentier de la Messe



A l'origine du projet, le Sentier de la Messe devait être simplement gravillonné. Pour un meilleur confort des nombreux habitants qui empruntent ce chemin, un enrobé a été posé tout le long. Deux chicanes viendront compléter le tout. La seconde partie entre la RD 412 et la route d' Everly devrait être effectuée en 2010.

## Route de Saint Sauveur

Les travaux sont également terminés



Réaménagement du puisard existant, pose de bordures et confection d'un fossé drainant pour évacuer les eaux de ruissellement qui stagnaient sur la route



\*\*\*\*\*

## Rue du Haut de Moulin d'Ocle

Ces travaux n'étaient pas prévus dans le programme 2009. Le Conseil Municipal du 8 septembre a délibéré pour engager rapidement la pose des bordures, l'aménagement des trottoirs en matière stabilisée et l'écoulement des eaux de pluies vers un fossé drainant au moyen d'une conduite enterrée. Une étude est actuellement en cours pour traiter de manière identique, les problèmes d'écoulement du début de la rue. Ces travaux pourraient voir le jour en 2010.



\*\*\*\*\*

## Aire de jeux



Pour la joie des plus petits et la satisfaction des parents, l'aire de jeux est maintenant installée. Elle rencontre un succès certain même si parfois le temps ne se prête pas à ce genre d'activité (merci aux parents de rappeler aux grands frères ou grandes sœurs que ces installations ont été prévues pour leurs petits frères ou petites sœurs).

Pour les plus grands, un panneau de basket complète le tout dans l'enceinte de l'ancien terrain de badminton. Le terrain de tennis subira prochainement un toilettage (démoussage et pose d'un filet neuf).



## Fermeture du « chemin de frilure »



Ce chemin, autrefois emprunté par les corbillards qui transportaient les défunts vers leur dernière demeure est aujourd'hui emprunté par de nombreux véhicules. Pour répondre aux nuisances que subissent les riverains, la Municipalité par arrêté du Maire, a décidé d'interdire le passage des véhicules motorisés et plus spécialement les véhicules et les matériels dont les caractéristiques sont incompatibles avec la constitution de ce chemin. Pour empêcher cette circulation,

deux barrières ont été posées entre les points A et B de la photo.

\*\*\*\*\*

## Inauguration



Le 3 octobre 2009, à eu lieu l'inauguration de la station de traitement des pesticides située à coté de l'actuel château d'eau de la Com-

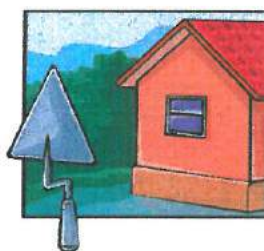


mune. A l'invitation de madame Rosebaum, Directrice Départementale de la Lyonnaise des eaux et de Monsieur Christian Leveque, responsable du secteur, les Maires des deux communes d'Everly et des Ormes sur Voulzie, ont put couper le traditionnel ruban bleu blanc rouge. Les nombreux conseillers des deux communes présents sur le site ce jour là, ont eu droit à une visite guidée des installations. Les questions ont été nombreuses et les réponses enrichissantes. Cette visite inaugurale s'est terminée à la Maison des Associations où le concessionnaire avait organisé un pot de convivialité apprécié de tous.



La Commission Travaux-Environnement vous souhaite une excellente année 2010

# COMMISSION DE L'URBANISME



## TRAVAUX ANNÉE 2009

LEGENDRE Loïc	DP0773470900001	09/02/09	Porte garage changée en baie vitrée
ZABEL Fabrice	DP0773470700002	10/02/09	Création d'un lot à construire
MAIRIE	DP0773470900004	12/04/09	Unité traitement pesticides (château d'eau)
MARCHE Jacky	DP0773470900007	06/03/09	Changement porte garage par fenêtre
ALMANZA Eliane	DP0773470900003	09/03/09	Terrasse
TROTIGNON-PERIC	DP0773470900005	09/03/09	Clôture
LEFEVRE Alain	DP0773470900006	30/03/09	Mur à construire
NIQUET Pierre	DP0773470900008	06/04/09	4 fenêtres de toit
SAINT PAUL Pierre	DP0773470900009	06/04/09	Garage fermé, remplacement porte, pose fenêtre de toit
PARIS Patrick	DP0773470900010	06/04/09	Fenêtre de toit
DAGNICOURT Françoise	PC0773470900002	30/04/09	Préau ouvert transformation garage en pièce habitable
GONTIER Philippe	DP0773470900012	04/05/09	Clôture
PAVILLA Benjamin	PC0773470900001	04/05/09	Maison d'habitation
SZKUDLAREK J. Claude	DP0773470900013	25/05/09	Clôture
SICTEUCEO	PC0773470900004	25/06/09	Station d'épuration
LEROY Pascal	DP0773470900014 bis	13/06/09	Mur
RUBEO-LISA Serge	DP0773470900015	29/06/09	Mur
DECOUCHANT Philippe	DP0773470900016	29/06/09	Abri de jardin



SAULNIER Yves	DP0773470900014	20/07/09	<i>Création de 2 lots à construire</i>
LEROY Roger	DP0773470900015 bis	20/07/09	<i>2 fenêtres de toit</i>
DEPIREUX Rolande	DP0773470900018	31/07/09	<i>Clôture</i>
BOTELLA Martine	PC0773470900005	23/07/09	<i>Auvent en prolongement d'un garage</i>
AMROUCHE Ahmed	DP0773470900019	31/07/09	<i>Ouverture portail</i>
BRICOGNE J Philippe	PC0773470900006	31/07/09	<i>Garage</i>
A2C Granulats CHARLE Arnaud	PC0773470900007	28/08/09	<i>Bâtiment pour ensachage sacs granulats</i>
HEURTEVENT Frédéric	DP0773470900020	07/09/09	<i>Piscine couverte</i>
SCHERRER Yvette	DP0773470900022	07/09/09	<i>Création 1 lot à construire</i>
RABARI JOANA A	PC0773470900009	11/09/09	<i>Maison d'habitation</i>
BOULANGER Bertrand	PC0773470900011	16/09/09	<i>Aménagement combles Modifications et créations ouvertures</i>
GLAB Nathalie	DP0773470900017	28/09/09	<i>Auvent</i>
BALTUS Arlène Tino	PC0773470900010	03/10/09	<i>Maison d'habitation</i>
DELAMOUR M Claude	DP0773470900021	12/10/09	<i>Rehaussement de 2 murs</i>
SCI MAVRICK GARNIER Sébastien	DP0773470900024	12/10/09	<i>Piscine en béton</i>
LEROY Françoise	DP0773470900025	23/10/09	<i>Clôture</i>
RIBOUCHON Philippe	DP0773470900026	23/10/09	<i>Clôture</i>
PRADDANTE	DP0773470900027	23/10/09	<i>Mur</i>
GUIGNAT Claude	DP0773470900028	23/10/09	<i>Véranda remplacement porte garage par porte coulissante</i>

Légendes :

PC : Permis de Construire

DP : Déclaration Préalable

**LA COMMISSION DE L'URBANISME VOUS PRÉSENTE  
SES MEILLEURS VŒUX POUR 2010.**

**PATRICIA MOREAU**

# COMMISSION DES FÊTES

## REPAS DES SENIORS

Le dimanche 29 novembre fut le traditionnel repas des Séniors. Ce fut une journée bien agréable pour tout le monde. Les convives ont pu déguster un excellent repas, au son des chansons que nous a interprété Jacqui MAURY accompagné par Robert LAPRADE. Un grand merci pour leur animation.



## OPÉRATION 1 ENFANT— 1 JOUET

Comme chaque année, l'Association « TOP MOTO » et la Croix Rouge Française de Provins sont passés dans notre village le 6 décembre dernier afin de collecter les jouets que les habitants des Ormes avaient apportés. Malgré la pluie, près de 200 motards participaient à l'opération.

En ces temps de précarité et de partage, vous avez été très généreux et nous vous en remercions.



## NOËL 2009 A L'ÉCOLE

La fête de l'école s'est déroulée le dimanche 13 décembre.

Cet après midi récréatif débuta par un joli spectacle présenté par la troupe la « Cicadelle ».

Puis à leur tour, les enfants nous ont offert quelques chants de Noël qu'ils avaient préparés avec Dominique, leur professeur de chant.

Et c'est après ce mini récital que le Père Noël tant attendu est arrivé.

Comme chaque année, il a bien gâté tout ce petit monde.

Un grand merci à Annie et Valérie, pour nous avoir confectionné un magnifique décor.



La commission des fêtes vous souhaite  
une Bonne Année

# LE C.C.A.S. VOUS INFORME

## TELEPHONES UTILES

- **CAF 77** 0 820 25 77 10 (0,12 € /mn)
- **DASSMA** 01 64 14 77 77
- **POLE Emploi Assedic** 39 49
- **Mission Locale (Provins)** 01 60 67 04 50
- **Drogues, alcool, tabac** 113
- **Allo Enfance Maltraitée** 119
- **Ecoute Cancer** 0 810 810 821
- **Ecoute Sclérose en plaques** 0 800 854 976
- **Fil Santé Jeunes** 0 800 235 236
- **Hépatites Info Service** 0 800 845 800
- **Allo Diabète** 01 40 09 68 09
- **Alcooliques Anonymes** 01 64 09 40 02
- **Suicide Ecoute** 01 45 39 40 00
  
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées** 01 64 19 11 40  
ou 0 800 14 77 77 (appel gratuit)  
[www.mdph77.fr](http://www.mdph77.fr)
  
- **Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne** 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
  
- **Service CMU** fax : 01 60 56 51 29  
Mail : [cmu-ri@cpam-melun.cnamts.fr](mailto:cmu-ri@cpam-melun.cnamts.fr)
  
- **Service Action Sanitaire et Sociale** fax : 01 64 71 50 82  
Mail : [secretariat.assp@cpam-melun.cnamts.fr](mailto:secretariat.assp@cpam-melun.cnamts.fr)
  
- **Service Social de la CRAMIF** 01 60 71 22 90
  
- **Maison Départementale des Solidarités du Conseil Général (Provins)** 01 60 52 51 00
  
- **Consultation Précarité** 01 64 71 63 37  
du réseau Ville Hôpital 77  
46 rue Saint Liesne 77000 Melun  
Hôpital de Melun

## **INFORMATION CONCERNANT LE PROJET DE R. P. I.**

Le fonctionnement en R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal), permet à la fois de se protéger d'éventuelles fermetures de classe, tout en assurant le cas échéant, un accueil périscolaire. En effet, les normes académiques de fermetures de classes sont différentes selon que l'école est indépendante ou en R.P.I.

Le projet de fonctionnement de notre école en R.P.I. avec les communes de CHALMAISON et d'EVERLY avait été envisagé pour la rentrée scolaire de septembre 2010.

Dans ce but, nous avons commencé à constituer le dossier nécessaire en plein accord avec les deux Communes qui fonctionnent en R.P.I. depuis des années. L'Inspectrice de l'Education Nationale qui a la charge de l'étude de ce type de dossiers pour les transmettre ensuite à l'Inspection Académique considérait favorablement notre projet.

A notre grande surprise, il y a deux mois, le Maire de Chalmaison nous a informés qu'il y avait des réticences au sein de son Conseil Municipal. Une commission a été mise en place avec des membres issus des trois Conseils Municipaux pour essayer de mieux étudier les difficultés rencontrées et trouver des solutions satisfaisantes.

C'est ainsi que nous avons appris que les représentants de la Commune de Chalmaison objectaient que le détour passant par notre commune occasionnerait un temps de transport trop long pour les élèves. De plus, sur le plan financier, ils redoutaient une dépense supplémentaire. Enfin, existait un risque de fermeture d'un poste d'Enseignant sur l'ensemble des postes attribués aux trois Communes.

Après avoir soumis le problème des trajets aux responsables de la compagnie des cars Moreau, il s'est avéré que la durée de chaque voyage ne serait augmentée que de trois minutes. La commune des Ormes étant tenue d'assurer la part des dépenses que sa participation au R.P.I. entraînerait, aucune incidence financière supplémentaire n'était à redouter pour les deux autres collectivités locales concernées.

Pour ce qui concerne l'éventualité d'une suppression d'un poste d'enseignant en fonction des effectifs d'élèves, il y avait un risque. Cependant, le fonctionnement en R.P.I. étendu aux trois communes, aurait permis d'avoir des classes homogènes pour des élèves d'un même niveau.

Lors de notre dernière réunion de travail, il nous a été clairement déclaré que la Commune de Chalmaison abandonnait définitivement le projet de R.P.I. avec trois communes.

Cette décision tardive met notre Commune en difficulté pour la rentrée scolaire 2010, mais d'autres possibilités d'accueil périscolaire sont actuellement en cours d'étude.

R. VARECHARD

F. TAILLANDIER

## LE SAVIEZ VOUS ?

L'article 671 du code civil énonce qu'il n'est permis de planter des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants (les dispositions d'un plan local d'urbanisme, par exemple) ou par des usages constants et reconnus (à Paris, aucune distance n'est imposée), et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Au-delà de ces dispositions spécifiques, un arbre est, en droit, une propriété immobilière. Son propriétaire en est responsable, comme tout élément de son patrimoine immobilier. En cas de tempête, les dégâts causés par un arbre sont de même nature que ceux occasionnés par une cheminée, un élément de toiture ou un mur. C'est l'article 1383 du code civil qui règle la responsabilité lorsque la faute est commise sans intention dommageable, par imprudence ou négligence. Dans ce régime, il appartient au propriétaire d'un bien ayant causé un dommage de prouver qu'il a agi avec prudence et diligence, par exemple, qu'il a correctement entretenu l'arbre source du dommage.

Les seules causes d'exonération de cette responsabilité sont la force majeure, le fait d'un tiers ou la faute de la victime. Pour un arbre, la force majeure peut être une tempête exceptionnelle. Les tempêtes de 1999 ont été exceptionnelles, les spécialistes les ont qualifiées d'« ouragans ». Par ailleurs, les conditions de sécurité, qui peuvent être menacées par la présence d'arbres, sont normalement régulées par le pouvoir de police des maires, au titre du péril imminent. Les citoyens peuvent y recourir en cas d'échec de la négociation amiable.

\*\*\*\*\*

Aucun texte ne fixe la procédure à suivre pour définir le nom officiel des habitants d'une commune lorsque l'usage n'en a pas établi. Le principe de libre administration des communes tendrait à laisser aux conseils municipaux le choix de déterminer l'appellation des habitants. L'attention des conseils municipaux devra cependant être appelée sur la nécessité de ne pas procéder à de tels choix sans avoir recueilli au préalable les avis les plus autorisés pour que l'appellation retenue soit conforme aux règles de la linguistique et à l'histoire de la commune et de son nom. Une telle procédure doit, en outre, se fonder sur un large consensus local.

Philippe Vernet



## *Des nouvelles de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée...*

La vallée de la Seine abrite un patrimoine naturel insoupçonné et constitue la dernière grande réserve d'eau potable d'Ile-de-France.

Depuis 2002, de nombreuses actions de connaissances, de préservations mais également de sensibilisations ont été entreprises pour valoriser l'intérêt de la sauvegarde de la faune, de la flore et des milieux naturels constitutifs de la Bassée. De manière à renforcer ces actions de protection et développer le volet pédagogique, deux nouveaux salariés sont venus compléter l'équipe de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée au sein de l'A.G.RE.NA.BA.. C'est ainsi que deux nouveaux postes ont été créés :

Hervé TOURNIER, chargé d'études environnement. Sa tâche consiste, entre autres, à rechercher et mettre en œuvre des protocoles de suivis scientifiques pour évaluer les mesures de gestion prises sur la réserve, de façon à les améliorer si besoin est. C'est une mission partagée bien sûr avec le reste de l'équipe, comme l'animation des scolaires et du grand public, ainsi que la surveillance et les missions de police de la nature. C'est après un master en écologie et plusieurs expériences réalisées dans différentes réserves naturelles de France que Mr Tournier a pris possession de ses fonctions au sein de l'équipe de la réserve naturelle de la Bassée en août dernier.



Violaine TIBERGHIEEN, originaire de Seine-et-Marne, occupe quant à elle le poste d'agent technique et d'animation. Elle aura en charge le développement des animations pédagogiques auprès des scolaires mais également du grand public pour permettre une meilleure connaissance et compréhension de la plaine alluviale et des composantes qui la régissent. Elle participera également à la mise en place de suivis scientifiques en collaboration avec le reste de l'équipe, ainsi qu'aux actions de préservation et de gestion des espaces naturels.

Depuis leur arrivée, plusieurs animations ont été réalisées auprès des scolaires mais également du grand public avec notamment l'organisation de la manifestation nationale intitulée "Le jour de la Nuit" ayant pour objectif la sensibilisation à la pollution lumineuse. A cette occasion plusieurs communes ont décidé de faire un éco-geste pour la planète, en éteignant les lumières publiques. L'ensemble des communes adhérentes à l'AGRENABA a été sensible à cet appel national, car toutes ont éteint partiellement ou totalement leur éclairage.

A.G.RE.NA.BA organise tout au long de l'année des visites guidées de la Réserve Naturelle gratuites et ouvertes à tous !!

### **Sortie de découverte des zones humides :**

Nous vous invitons **le samedi 30 janvier 2010** à une sortie dans la réserve naturelle dans le cadre de la **journée mondiale des zones humides**. Cette manifestation annuelle a pour but d'informer sur la nécessité de préserver ces espaces fragiles qui jouent de multiples rôles utiles à l'homme et accueillent de nombreuses espèces de plantes et d'animaux.

Ainsi nous vous proposons lors de cet après-midi de découvrir le fonctionnement de milieux naturels typiques de la vallée de la Seine telles que les forêts inondables ou encore les roselières.

Renseignements et réservations auprès de l'AGRENABA au 01.64.00.06.23

# Notre école

23 élèves de Maternelle, 39 élèves en élémentaire (19 en CP/CE1 et 20 en CE2/CM1/CM2)), voici l'effectif de notre école.

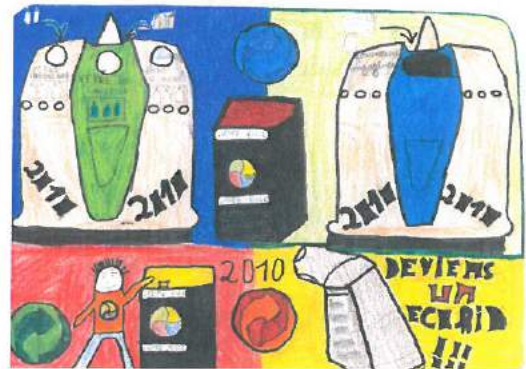
Sur les recommandations de M. le Maire, chacun s'est mis au travail.



Dès septembre, les CE et CM sont invités à la journée « Carrières à cœur ouvert », l'occasion de découvrir un métier qui s'exerce non loin de chez eux.



Courant Octobre, grâce à David, intervenant SMETOM, nous sommes devenus des Eco Kids. Nous avons un défi à relever: trier sans erreur les déchets collectés. Mission accomplie : 20/20.



C'est autour de Dominique que sont travaillés nos chants sur des thèmes bien différents : les petites bêtes, Halloween, Noël, l'amitié. Petits et grands se rencontrent, présentent le fruit de leur travail, écoutent, chantent ensemble et partagent.

Nathalie, la conteuse a enchanté les Maternelles avec ses contes de Noël. Les enfants sont rassurés.

Le Père Noël a réussi à échapper à la sorcière Croquella. Il est venu les gâter. C'est avec le sourire mais aussi un peu d'appréhension pour certains qu'ils ont reçu leur cadeau.

L'hiver a montré le bout de son nez pour la plus grande joie des élèves. Munis de leurs bonnets, écharpes et gants, ils ont donné vie à ce ...bonhomme de neige poursuivi par le froid...



**Bonne Année 2011**



# HISTOIRE DU SAPIN DE NOËL

Appelé aussi arbre de Noël, sapin des fêtes et sapin des réjouissances, le sapin de Noël est l'un des symboles de la fête de Noël les plus répandus.



Entre 2000 et 1200 avant JC, on parlait déjà d'un arbre : l'épicéa, arbre de l'enfantement, le jour du 24 décembre, puisqu'on considérait ce jour comme la renaissance du soleil.

**Chez les celtes**, chaque mois du calendrier lunaire était associé à un arbre et l'épicéa était déjà l'arbre associé au 24 décembre, jour du solstice d'hiver.

À cette occasion, l'arbre était décoré avec des fruits, des fleurs et du blé.

En 354, l'Eglise institue la célébration de la naissance du Christ le 25 décembre pour rivaliser avec cette fête païenne. Initialement la célébration de Noël se résumait à la messe de la Nativité.

On raconte qu'un moine évangéliste allemand de la fin du VII<sup>e</sup> siècle, Saint Boniface (né en 680), voulait convaincre les druides germains des environs de Geimar, que le chêne n'était pas un arbre sacré. Il en fit donc abattre un. En tombant l'arbre écrasa tout ce qui se trouvait sur son passage à l'exception d'un jeune sapin. A partir de là, la légende fait son œuvre. Elle raconte que Saint Boniface a qualifié ce pur hasard de miracle et a déclaré dans sa même prédication : « désormais, nous appellerons cet arbre, l'arbre de l'enfant Jésus ».

Au XI<sup>e</sup> siècle, l'arbre de Noël était garni de pommes rouges et symbolisait l'arbre du Paradis car sur l'ancien calendrier des Saints le 24 décembre était dédié à Adam et Eve .

**C'est au XII<sup>e</sup> siècle que la tradition du sapin est apparue en Europe, plus précisément en Alsace. On le mentionne pour la première fois comme « arbre de Noël » en Alsace en 1521. Le premier sapin fût planté à Sélestat devant la mairie.**

Quand à l'étoile qui orne le sommet de l'arbre, elle fait naturellement référence à l'étoile de Bethleem qui guida les Rois Mages jusqu'à la crèche où la naissance du Christ avait eu lieu. En principe on décorait le sapin de 12 bougies, une pour chaque mois de l'année.



Le sapin de Noël revient en France au château de Versailles par Marie LESZCZYNSKA, femme de LOUIS XV en 1738.

En 1837 Hélène de Mecklembourg, duchesse d'Orléans d'origine allemande fait décorer un sapin aux Tuileries.

Cette coutume arriva en 1840 en Angleterre. La reine Victoria et le roi Albert la firent apprécier dans tout le pays. Le sapin de Noël fit aussi son apparition aux Etats Unis à la Maison Blanche en 1840 et en Russie en 1852.

### **Bien qu'originale d'Alsace, la coutume se généralisa qu' après la guerre de 1870 dans tout le pays.**

Les Emmigrés d'Alsace-Lorraine font largement connaître la tradition du sapin aux Français : "Là où il y a une famille Alsacienne, il y a un sapin de Noël".  
A la fin du XIXe siècle tout le pays l'a adopté.

### **Décorations :**

#### **Au XVII et XVIIIe siècle on commence à voir les premiers sapins illuminés.**

Comme la cire était coûteuse, on plaçait des coquilles de noix remplies d'huile à la surface de laquelle une petite mèche flottait ou des chandelles souples que l'on nouait autour des branches.

Jusque dans les années 1950, c'est l'Allemagne et les pays d'Europe de L'Est qui restent le cœur de production des ornements d'art. Les artisans travaillaient de nombreux matériaux comme le verre soufflé, moulé, le métal, la cire et le bois. On fabriquait aussi de petits personnages en coton, des cheveux d'ange métalliques.



#### **La boule de Noël qui décore les sapins est née à Meisenthal en Moselle.**

Traditionnellement, on accrochait des pommes dans le sapin mais en 1858, l'hiver fut si rigoureux qu'il n'y eut plus de pommes. Un artisan verrier eut l'idée pour donner quand même un peu de joie à la fête de créer des boules représentant une pomme et d'autres fruits : La boule de Noël était née.

C'est à partir de 1880 qu'on a pu voir les premières décorations avec des ampoules électriques aux Etats Unis.

Mais c'était tout de même rare car au début du siècle, le prix d'une guirlande d'ampoules représentait un salaire hebdomadaire moyen.



En France, 6 millions de vrais sapins sont achetés chaque année et un million de sapins artificiels.

**De nos jours, décoré de mille manières, éclairé, clignotant, brillant, le sapin de Noël est toujours omniprésent et la tradition perdue au grand bonheur de tous.**

Patricia MOREAU

# PAGE SANTÉ

## Le Monoxyde de carbone

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde...  
Les bons gestes de préventions aussi.**

### Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique** qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

### Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

**La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.**

### Quels sont ses dangers ?

**Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.** Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.



### Comment éviter les intoxications ?

**Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :**

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

**Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :**

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

## ■ Quelques conseils techniques

Depuis un décret du 23 avril 1996, les constructeurs de logiciels sont obligés de notifier quelques recommandations qui sont autant de conseils de prévention telles que :

- Eviter de jouer en cas de fatigue ou de manque de sommeil.
- La pièce doit être bien éclairée.
- Jouer à bonne distance de l'écran, dont la luminosité devra être diminuée.
- Faire des pauses de 10 à 15 minutes toutes les heures.

En outre, mieux vaut baisser le son et opter pour un écran de 100 Hz.

## ■ Dialoguer et accompagner

C'est aux parents de choisir le jeu vidéo... et de proposer d'autres activités. N'hésitez pas à jouer avec votre enfant afin de vérifier que le jeu ne comporte pas de scènes difficiles, de surveiller son comportement et de modérer le temps passé devant l'écran.

Dans la mesure du possible, il faut dédramatiser le jeu et ses scènes, aider l'enfant à prendre du recul vis-à-vis des images et des scénarii proposés, ne pas hésiter non plus à commenter le jeu avec lui afin de briser l'isolement et de favoriser la sociabilisation.

Bien contrôlé par les parents, le jeu permet à l'enfant d'acquérir une certaine maîtrise informatique, mais aussi de développer de nombreuses qualités comme l'accomplissement de tâches, la motivation, l'habileté manuelle, le contrôle de soi, le suivi d'un scénario ou encore l'attention.

## ■ Le jeu est-il adapté à l'âge de votre enfant?

A l'instar des films cinématographiques, il existe une signalétique permettant aux parents de mieux choisir les jeux vidéo en fonction de leur contenu et des tranches d'âge spécifique.

Adopté dans 16 pays européens, le système, appelé PEGI (Pan european game information) repose sur onze icônes, dont **cinq déterminent les catégories d'âge (les logos)**:



## ■ Evaluer le contenu du jeu grâce aux descripteurs

Après avoir vérifié l'adéquation du jeu avec l'âge de votre enfant, **six descripteurs** (picto) vous permettent d'évaluer le contenu du jeu vidéo :

- jeu contenant des scènes violentes ;
- jeu faisant usage de langage grossier ;
- jeu risquant de faire peur aux jeunes enfants ;
- jeu faisant allusion à la sexualité ;
- jeu se référant à la consommation de drogues ;
- jeu risquant d'inciter à la discrimination.



Violence



Langage grossier



Peur



Sexualité



Drogues



Discrimination

F.TAILLANDIER



# ASSOCIATIONS ORMOISES



**ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES** (botanique)

Présidente : Mme BERNARD Joëlle



**ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE** (ping-pong)

Président : Mr GUILLAUME Lionel

**TENNIS CLUB DES ORMES** (tennis)

Président : Mr LEROY Pascal

**SOCIETE DE CHASSE** (chasse)

Président : Mr MAURY Yannick

**GROUPE ADELAÏDE**

(spectacles, danses modernes, fitness, musculation)

Président : Mr FREMERY Régis



**ATELIER** (couture, travaux manuels...)

Présidente : Mme KLEINRICHERT Maryvonne

**ASSOCIATION COMMUNALE SPORTIVE ET D'ANIMATION**

(animations, fêtes...)

Président : Mr GUILLAUME Lionel

**AMITIE A.P.A.R** (club du 3<sup>ème</sup> âge)

Président : Mr de NATALE Eric

**ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS**

Président : Mr de NATALE Guy



**COMITE D'ORGANISATION DES FÊTES**

Président : Mr GIRARD Xavier

**LES JARDINS DE LA VOULZIE** (maison de retraite)

Président : Mr BERTIN Joël



**DN.C** (modern jazz, claquettes)

Présidente : Mme LOTTIN Aurore

**BIBLIOTHEQUE**

Présidente : Mme PIONNIER Joëlle

Si vous êtes intéressé par une de ces associations, téléphonez à la  
mairie au 01 64 01 77 73 qui vous donnera toutes les indications  
souhaitées.



## L'ATELIER



La reprise des activités s'est faite le vendredi 8 septembre. Quelques petites nouvelles sont venues rejoindre le groupe. Maintenant nous sommes 18 femmes très motivées par nos activités diverses. Nous rappelons aux messieurs désireux de créer en passant d'agréables après-midi qu'ils sont les bienvenus. Depuis la rentrée nous travaillons activement à la préparation d'une vente de nos ouvrages au printemps. L'assemblée générale s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre dernier en présence de Mr le Maire. Tous les membres de l'ATELIER vous souhaitent une très bonne année.



## BIBLIOTHEQUE



Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous et que le prêt de livres est gratuit. N'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite les mercredis et les samedis de 14h à 15h. Les enfants sont les bienvenus.

Nous remercions toutes les personnes qui ont donné des livres pour la bibliothèque, les lecteurs apprécieront.

Bonne année à toutes et à tous !!



## ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE

Tous les membres de l'association de tennis de table et le bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année.

L. GUILLAUME



# Association Botanique des Ormes

Résumé de nos activités en 2009

Notre association poursuit son objectif de permettre aux adhérents de partager leur passion et d'approfondir leurs connaissances au travers d'échanges et visites de jardins, de rencontres avec des spécialistes, d'exposés et conférences à thème et d'échanges de plantes, dans un esprit ancré dans la convivialité.

**Malgré un allègement de nos activités en 2009 par rapport aux années précédentes, nous avons maintenu un rythme de sept rendez-vous sur l'année :**

- **Réunion** pour mettre au point notre programme 2009, suivie de la traditionnelle **Galette des Rois**.
- **Déjeuner annuel de l'ABO** au restaurant « les Mets et des Mots », à Chalautre-la-Grande. Le choix du lieu a été apprécié à l'unanimité.
- **Brocante des Ormes**. Notre participation annuelle à la fête du village est toujours très attendue par des « chineurs » de plantes semées, bouturées ou divisées exclusivement par nos soins. Elle nous permet de faire connaître l'association et de rencontrer d'autres amateurs des jardins.
- **Rallye des jardins des adhérents**. Histoire de découvrir ou de suivre l'évolution du jardin de quelques -uns d'entre nous, reflet de la personnalité de chacun.
- **Soirée Question/réponses**. Nous avons tous rendu hommage à Jacques BERNARD, qui nous avait quittés récemment. Ensuite, c'était l'occasion de discuter des problèmes rencontrés au jardin et de mettre en commun nos connaissances.
- **Exposition à Savins sur l'illustration du Chrysanthème en Occident à la belle époque**, organisée par l'association AFIJAN 1900. Certains adhérents ont visité cette belle exposition et suivi la conférence sur « Le Chrysanthème du Japon » par Madame Sophie LE BERRE, spécialiste de l'art floral japonais.



- **Soirée d'hiver**. La dernière réunion de l'année pour faire le bilan de 2009, avancer des idées pour 2010 et partager divers mets de saison.

*Pour tout renseignement sur l'ABO*

*contacter : [alison.crossley@orange.fr](mailto:alison.crossley@orange.fr) ou tél : 06 75 03 35 21*

# LES JARDINS DE LA VOULZIE

## LE DIXIÈME CHALLENGE INTER RÉSIDENCES

En septembre 2000, naissait le 1<sup>er</sup> challenge avec 5 établissements : les résidences de Bray sur Seine et de Longueville, les maisons de retraite de Donnemarie, Bray et des Ormes. Rosay en Brie et Mormant se sont joint à nous depuis plusieurs années.

Cette manifestation a regroupé 115 personnes dont 85 résidents.



Journée bien chargée : petit déjeuner, jeux d'adresse (chamboule-tout, tir au but, la cible, jeu de quilles, pétanque), apéritif, discours de Mr Vernet maire des Ormes, discours de



Mme Lagrange-Saqué directrice de la maison de retraite des Ormes, chansons de Robert, Jacques et Jacqui, danses, déjeuner préparé par l'association des Jardins de la Voulzie, tombola, finales des jeux d'adresse, chansons de Mireille et de Noël, jeu du pesage du filet garni.



Un gâteau d'anniversaire a été servi pour la joie de tous et la remise des coupes s'est faite en présence de Mr Satiat conseiller général.

Tout le monde était ravi de cette journée.



## TROISIÈME CENTENAIRE À LA MAISON DE RETRAITE



Le 22 novembre 2009, Mme Bordas a fêté ses 100 ans. De son nom de jeune fille Canas, elle est née à St Genest dans la Marne. Son mari était charretier, puis il rentra aux chemins de fer et Raymonde garda le passage à niveaux de Montceaux les Provins pendant 15 ans. Ils eurent 5 enfants et ils habitèrent Ste Colombe. Mme Bordas perdit son mari à l'âge de 59 ans. Elle a fait partie du club des

personnes âgées de Ste Colombe, et a voyagé en Tunisie, en Autriche, au Maroc, en Grèce ... En 2003, ne pouvant plus rester seule, elle rentra à la maison de retraite. Sa famille vient souvent la voir, surtout sa fille Ginette qui est présidente de la Vie Sociale de la maison de retraite.

L'événement a été fêté dignement par sa famille, Mr Vernet maire des Ormes, Mme Lagrange-Saqué directrice, les résidents et le personnel.



## ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL



Nous avons accueilli le mercredi 16 décembre la ferme « Tiligolo » au grand plaisir des enfants et des résidents. Spectacle mettant en scène les bébés animaux (porcelet, chevreau, agneau, lapereaux, cannetons ...).

Sous l'œil attentionné du clown fermier, les enfants sont entrés dans la petite ferme pour dorloter et nourrir le porcelet, le chevreau et l'agneau. Les résidents eux aussi ont caressé tous ces animaux avec grand plaisir.

Bravo et merci Tiligolo.

# AMITIÉ

## Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

La Maison des Associations, pour le 2<sup>er</sup> semestre 2009, a accueilli les membres, amis et sympathisants qui éprouvent toujours le même plaisir à se réunir pour participer aux après-midi divertissantes, récréatives, ludiques, gourmandes et informatives. Gaby et Claude Guignat nous ont rejoints dès leur arrivée dans notre commune et à qui nous souhaitons la bienvenue. Tantôt la belote, le jeu de dames, et le Scrabble® font partie de ces moments de concentration où la mémoire retrouve son efficacité, sa vivacité, son automatisme et contribue à l'entretenir pour éviter qu'elle ne prenne le chemin de l'école buissonnière sans raccourci.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité et ses surprises.

Ces rencontres sont à chaque fois entre coupées d'un goûter qui permet d'apprécier les desserts fait maison et, durant la dégustation, laisse un moment de convivialité où chacun essaie de rebâtir son monde, tout en évoquant la dernière actualité du moment.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre avec nous. *Les bénévoles, plus jeunes, sont également les bienvenus.*



La traditionnelle bûche de Noël savourée en commun et préparée par Claude Bouchier, boulanger-pâtissier du village.

*Avec des vœux de santé, de joie, de bonheur et de longévité,  
nous vous souhaitons une bonne année 2010.*



## UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC)

### Les Ormes sur Voulzie

Le onze novembre 2009, comme chaque année fut le jour de la commémoration de l'Armistice de la Guerre 1914-1918. Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de Les Ormes sur Voulzie.

Sous le drapeau et les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de CM2 de l'École communale dirigée par Mme Sylvie WARIN. Quatre élèves : Pierre Bruth, Benjamin Coursier, Loïc Taillandier, Jessy Culinas ont lu le discours de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

Philippe Vernet, Maire, a délivré le message de M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux anciens combattants suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité. Une minute de silence et de recueillement a été poliment respectée.



Merci à Mme Sylvie Warin, directrice de l'école, pour sa participation avec ce groupe d'élèves lors de cette cérémonie et Mr Jean-Pierre Coustalat, porte-drapeau de l'UDAC, et Philippe Vernet Maire de notre commune.

*Meilleurs vœux de santé, joie et bonheur à toutes et à tous pour l'année 2010.*



# AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Courriel : [apar@alterm.org](mailto:apar@alterm.org)

Pour être accueillis dans les meilleures conditions nous vous remercions d'avoir la gentillesse de bien vouloir avertir la veille :  
Mme Céline DELAHAYE - Téléphone : 01 64 01 79 63.  
Par avance merci.

16 décembre 2009.

## LES RENCONTRES D'AMITIÉ 2010 – 2011

À la Maison des Associations - Les Ormes sur Vouizie - Téléphone : 01 64 01 74 91

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| Jeudi 14 JANVIER 2010   | - Rencontres d'Amitié – Galette des Rois                       |
| Jeudi 28 JANVIER 2010   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 11 FÉVRIER 2010   | - Rencontres d'Amitié - Les crêpes surprises                   |
| Jeudi 25 FÉVRIER 2010   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 11 MARS 2010      | - Rencontres d'Amitié - Les gaufres de Bruxelles               |
| Jeudi 25 MARS 2010      | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 15 AVRIL 2010     | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 29 AVRIL 2010     | - Rencontres d'Amitié - Le brin de muguet porte-bonheur        |
| Jeudi 6 MAI 2010        | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 27 MAI 2010       | - Rencontres d'Amitié - Partageons la brioche                  |
| Jeudi 10 JUIN 2010      | - Rencontres d'Amitié - Les clafoutis maison                   |
| Jeudi 24 JUIN 2010      | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 15 JUILLET 2010   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 29 JUILLET 2010   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 2 SEPTEMBRE 2010  | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 16 SEPTEMBRE 2010 | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 30 SEPTEMBRE 2010 | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 14 OCTOBRE 2010   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 28 OCTOBRE 2010   | - Rencontres d'Amitié - Les niflettes. Spécialités provinoises |
| Jeudi 4 NOVEMBRE 2010   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 25 NOVEMBRE 2010  | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 2 DÉCEMBRE 2010   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 9 DÉCEMBRE 2010   | - Rencontres d'Amitié - La bûche de Noël                       |
| Jeudi 13 JANVIER 2011   | - Rencontres d'Amitié  |
| Jeudi 27 JANVIER 2011   | - Rencontres d'Amitié  |

Les Rencontres d'Amitié ont lieu, le jeudi, deux fois par mois de 13 h 30 à 18 h à la Maison des Associations. Ce sont des moments, de détente, de divertissements, de traditions et d'échanges, agrémentés d'un goûter.

Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise !

Secrétaire Mme Céline Delahaye Tél. : 01 64 01 79 63 - Maison Associations Tél. : 01 64 01 74 91

Pas de rencontres en août, ce sont les vacances !



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## NOËL aux ORMES

Vous avez été très nombreux à nous faire savoir que vous aviez apprécié les nouveaux décors et décorations mises en place dans la commune pour les fêtes de fin d'année. Nous vous en remercions.

Des questions nous ont également été posées sur l'absence de concours de la maison la mieux décorée. Il est vrai que ce concours existait en 2008. Mr et Mme SAINT PAUL Pierre avaient été classés premiers pour la commune.

Ce concours était organisé par le Conseil Général du département qui ne l'a pas renouvelé pour l'année 2009.

## Brevet des Collèges

Bravo à nos 10 jeunes qui ont réussi le Brevet des Collèges. Le C.C.A.S. leur a offert un bon d'achat de 30€.

- VALLEE Julien
- BENARD Alexandre
- DECOUCHANT Arnaud
- BORDMANN Florient
- BIDEAUX Laurine
- KIMBEMBE Marvy
- LATOUR Joy
- TAILLANDIER Lucie
- GUILLON Thomas
- VERON Timothy

## Vos droits et vos démarches

formation  
social  
papiers  
logement  
travail  
justice  
famille

La première  
**réponse**  
à vos  
**questions**

sur internet

**service-public.fr**

par téléphone



**3939**

allo, service public

au prix d'une communication locale  
à partir d'un poste fixe

## Trottoirs glissants

Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur leurs trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, vous devez jeter du sable ou du sel sur les trottoirs afin d'éviter les chutes des passants (sinon votre responsabilité serait engagée).

Merci.

# ÉTAT CIVIL 2009

## NAISSANCES



VITU Manon Françoise Carine	07 janvier 2009
VITU Emeline Nelly Jacqueline	07 janvier 2009
PICHOT Clémence	22 mars 2009
SEIGNOBOSC Lana Françoise Hélène	17 avril 2009
RÉMY - - PERRIAT Rodrigue	16 juillet 2009
FOTI Joris Bastien Carmelo	16 août 2009
SOLOHUB Eva Sabrina Léane	13 septembre 2009
VALETTE Natasha Marie-Hélène Ambre	17 septembre 2009
DELENCLOS Laurianne Marie Adelaïde Louise	16 octobre 2009
PRÉVOST Eléa Stella Isabelle	31 octobre 2009
MALLET Coleen Jacqueline Monique Maria	05 décembre 2009
OUÂAISSA Sabrina	18 décembre 2009
SERRAVALLE Lizéa Marie-Line	28 décembre 2009

## MARIAGES



BORALEVI David Emile Raphaël DUVAL Elise Janou	01 août 2009
BAUDHUIN Dany Louis Alphonse BERENGER Florine Nicole Christiane	01 août 2009



# DÉCÈS

BACQUET Lucie Marie Veuve SAULNIER	06 février 2009
BRÛLÉ Jacqueline Hélène Epouse BESNARD	11 avril 2009
COLLIOT Madeleine Alexandrine Veuve VAYSSE	14 août 2009
SAVARY Raymond François	20 septembre 2009



*MAISON DE RETRAITE*  
*« LES JARDINS DE LA VOULZIE »*

<i>SZKATULSKI Hélène Veuve PODVISOTZKI</i>	<i>07 janvier 2009</i>
<i>RAMIREZ GOMES Falisa Veuve MORENO</i>	<i>31 janvier 2009</i>
<i>PRACH Renée Julie Veuve ASTORGUE</i>	<i>13 février 2009</i>
<i>RIBEIRO PEREIRA Maria de CONCEICIA Veuve PEREIRA</i>	<i>16 février 2009</i>
<i>ROSTAGNO Jean</i>	<i>10 mars 2009</i>
<i>BEGÉ Marguerite Madeleine Juliette Veuve DURANDAUD</i>	<i>14 mars 2009</i>
<i>ROBERT Hélène</i>	<i>27 juin 2009</i>
<i>BENNON Christiane Veuve CABOURDIN</i>	<i>28 juin 2009</i>
<i>MELO TAVARES Maria Amélia Vve DEMELO FERNANDES</i>	<i>14 juillet 2009</i>
<i>HADROT Madeleine Claire Veuve DELAVEAU</i>	<i>01 août 2009</i>
<i>SCHAFFHAUSER René Emile André</i>	<i>05 août 2009</i>
<i>BIGOT Henriette Louise Augustine Veuve CODRON</i>	<i>08 août 2009</i>
<i>THOMAS Noël Yves Marie</i>	<i>10 octobre 2009</i>
<i>GAILLARD Marius Julien</i>	<i>19 octobre 2009</i>
<i>CHAVET Pierrette Angèle Veuve VEILLARD</i>	<i>06 novembre 2009</i>
<i>BLIN Michel François</i>	<i>11 décembre 2009</i>
<i>SELLIER Suzanne Veuve DUCREUX</i>	<i>15 décembre 2009</i>
<i>FAVIN Jacques Georges Maurice</i>	<i>31 décembre 2009</i>

